

Réformes des retraites : ce qu'en pensent les Européens.

Po

par Yves Guégano

Questions Retraite en direct sur votre e-mail

Si vous souhaitez recevoir automatiquement chaque mois la version pdf de Questions Retraite, il vous suffit de vous abonner gratuitement sur le site www.cdc.retraites.fr

à la rubrique Questions Retraite. Vous pouvez également, à partir du site, télécharger tous les Questions Retraite parus à ce jour.

Aussi sur www.cdc.retraites.fr: www.cdc.retraites.fr: etudes et l'indemnisation des risques professionnels pour les employeurs, les affiliés et les retraités de la CNRACL, de l'Ir-

cantec et de Fonpel,

simulateurs de calcul de pensions,

▶ observatoire des débats parlementaires, recueil hebdomadaire des textes et analyses, observatoire des fonds de pension, revue de presse et analyse bimensuelle, monographie des régimes de retraite publique en Europe, comparaison des dispositifs, risques professionnels. Pour mieux connaître la manière dont les citoyens appréhendent les difficultés à venir des systèmes de retraite, anticipent leur situation personnelle à la retraite et envisagent la nature des mesures à mettre en œuvre, la Commission européenne a lancé une enquête d'opinion sur les pensions dans les quinze États membres. L'analyse des premiers résultats de cette enquête permet d'apprécier dans quelle mesure les Européens sont attachés à leurs systèmes nationaux de retraite et donc peu enclins à les remettre fondamentalement en cause.

1.	La prise de conscience des dé	fis
démog	raphiques.	3
2.	Les anticipations relatives aux	x situations
person	nelles.	5
<i>3</i> .	Les opinions sur la nature des	s réformes à
mettre	en œuvre.	10







es quinze États membres de l'Union européenne se sont fixés onze objectifs communs dans le domaine des retraites. Les dix premiers renvoient à des préoccupations d'ordre social, économique et financier pour les systèmes nationaux de retraite. Le onzième rappelle que les réformes à mettre en œuvre pour garantir ces dix premiers objectifs doivent être accompagnées d'un minimum d'informations pour recueillir l'adhésion la plus large possible du public : « Rendre les systèmes de pensions plus transparents et adaptables à l'évolution des contextes, de façon que les citoyens puissent continuer à avoir confiance en eux. Développer des informations fiables et simples sur les perspectives à long terme des systèmes de pensions, notamment en ce qui concerne la probable évolution des niveaux des prestations et des taux de cotisation. Promouvoir le plus large consensus possible sur les politiques et réformes des pensions. Améliorer la base méthodologique pour un suivi efficace des réformes et politiques des pensions. ».

Dans la perspective de réformes des systèmes de retraite, il est notamment important de connaître la manière dont les citoyens appréhendent les difficultés à venir, anticipent leur situation personnelle et envisagent la nature des mesures à mettre en œuvre. Dans ce but, la Commission a lancé à l'automne 2001 une enquête sur les pensions dans les quinze États membres (Eurobaromètre), dont quelques premiers résultats viennent d'être publiés dans le cadre du rapport conjoint de la Commission et du Conseil sur des pensions viables et adéquates1. Plus précisément, le rapport reprend les réponses à 10 questions ou propositions inscrites dans l'enquête que, pour simplifier, nous noterons de Q1 à Q10, étant entendu que

les questions n'étaient pas nécessairement posées dans cet ordre et que d'autres questions pouvaient être intercalées.

Ces résultats partiels, comme tous ceux relatifs aux sondages d'opinion, doivent être analysés avec précaution d'autant plus que la taille des échantillons nationaux pour l'enquête européenne est assez faible². Leurs enseignements ne doivent en tout cas pas être sous-estimés, dans la mesure où leur publication peut avoir un large écho et, en retour, conforter, sinon influencer, une opinion publique beaucoup plus large que la population des seuls sondés.

Plusieurs lectures des résultats sont possibles. Celle que nous avons privilégiée ici consiste à analyser dans quelle mesure les individus semblent influencés par les caractéristiques actuelles de leur système national de retraite pour, *in fine*, juger de l'ampleur des difficultés à remettre en cause ces dernières dans le cadre de futures réformes. Cette lecture est rendue toutefois plus complexe par le fait que plusieurs pays ont réformé leur système de retraite récemment et que les individus peuvent se prononcer en réaction à ces réformes.

¹ Rapport rendu public en mars 2003 et disponible à l'adresse suivante :

http://www.europa.eu.int/comm/employment_social/soc-prot/pensions/2003jpr_fr.pdf

² Échantillons représentatifs des 15 ans et plus comptant 1000 personnes par pays, excepté au Luxembourg (600) et au Royaume-Uni (1000 en Grande-Bretagne et 300 en Irlande du Nord).



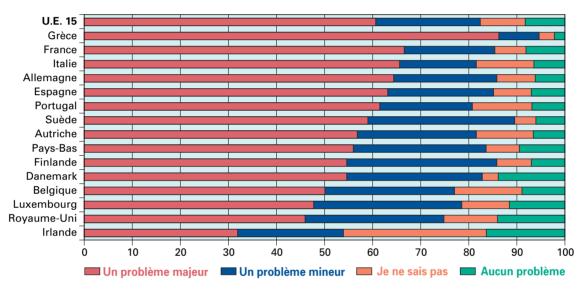
La prise de conscience des défis démographiques.

Pour adhérer au principe même d'une réforme des retraites, encore faut-il être conscient

des problèmes auxquels les systèmes de retraite vont être confrontés au cours des prochaines décennies, notamment de l'ampleur des défis démographiques (Q1).

L'ampleur des problèmes liés au vieillissement de la population.

Q1 : La baisse du taux de natalité et l'allongement de l'espérance de vie sont la cause du vieillissement de la population dans notre pays. Pensez-vous qu'à l'avenir cette situation posera...?



Source : Eurobaromètre.

Or, un peu plus de 60 % des européens considèrent que le vieillissement démographique posera un problème majeur dans leur pays et moins de 10 % n'y voient aucun problème. Cette prise de conscience des difficultés à venir est certainement un facteur favorable au processus de réforme des systèmes de retraite. Elle est surtout forte dans les pays de l'Europe du Sud, en Grèce tout particulièrement, ainsi qu'en France et en Allemagne, alors qu'elle est moins prononcée au Royaume-Uni et surtout en Irlande.

Ces différences nationales peuvent être le résultat d'efforts de communication sur les perspectives démographiques différenciées selon les pays. À défaut peut-être d'être bien informés, environ 90 % des européens ont en

tout cas un avis sur l'ampleur des problèmes liés au vieillissement de la population. Cette proportion s'observe dans tous les États membres à l'exception notable de l'Irlande où près d'un tiers des sondés n'ont pas d'avis sur le sujet, ce qui peut traduire un déficit d'informations dans ce pays.

A contrario, le fait que 90 % des Suédois interrogés considèrent que le vieillissement de la population est un problème majeur (60 %) ou mineur (30 %) pour leur pays peut être la conséquence des efforts d'information que les autorités suédoises ont dû déployer, d'une part au cours des années 1990 pour parvenir à un consensus sur la réforme, d'autre part depuis la mise en place de cette réforme en 1999.



Si l'on suppose que les individus sont généralement plutôt bien informés, les différences nationales d'opinion sur l'ampleur des problèmes de vieillissement peuvent simplement refléter les différences d'acuité des problèmes de retraite entre les pays. Or, les pays, où la proportion de ceux qui pensent que le vieillissement de la population est un problème majeur est la plus forte, sont ceux dont les taux de natalité sont les plus faibles (Allemagne, Espagne, Grèce, Italie) et/ou le poids des dépenses de retraite publique dans le P.I.B. les plus élevés (France, Grèce, Italie)³. Inverse-

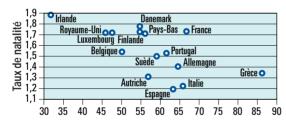
Royaume-Uni et, surtout, en Irlande, deux pays où les dépenses de retraite publique ne représentent qu'environ 5 points de P.I.B. avec, dans le cas de l'Irlande, une démographie plus favorable.

Dans ce paysage, l'Autriche se démarque quelque peu avec une part de la population, considérant que le vieillissement de la population posera un problème majeur, certes majoritaire mais relativement faible, compte tenu de la situation démographique et du poids des dépenses de retraite publique dans ce pays.

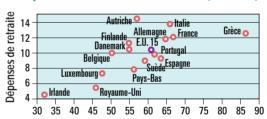
Proportion de personnes considérant que le vieillissement de la population est un problème majeur et...

... Taux de natalité en 2000 (%).

ment, cette opinion est moins répandue au



...Dépenses de retraite en 2000 (% P.I.B.).



Sources: Eurobaromètre et rapport d'octobre 2001 du Comité de politique économique⁴.

³ On aurait pu choisir, comme indicateurs de mesure des problèmes de retraite, les évolutions plutôt que les niveaux actuels de fécondité ou de dépenses de retraite publique. Cependant, les personnes ont sans doute davantage conscience de la situation actuelle, laquelle pèse de toute façon sur les problèmes futurs.

⁴ Budgetary challenges posed by ageing populations. Rapport disponible à l'adresse suivante : http://www.europa.eu.int/comm/economy_finance/epc/documents/ageing_en.pdf



2. Les anticipations relatives aux situations personnelles.

Nous disposons également des résultats de trois questions portant sur les anticipations des sondés quant à leurs perspectives personnelles en matière de retraite, les deux premières relatives à leur niveau de vie, la troisième à l'âge de départ à la retraite.

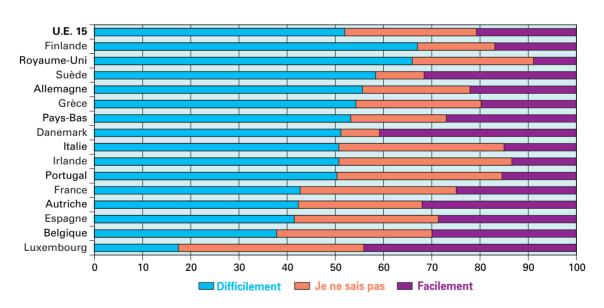
2.1 - Des inquiétudes sur le niveau de la pension d'État.

Les réponses à la question « comment vais-je m'en sortir avec ma pension d'État ? » (Q2) ont pu être perturbées par le caractère flou du

concept de pension d'État. En tout cas, elles révèlent un sentiment d'inquiétude dans la mesure où un peu plus de la moitié des européens répondent « j'aurai du mal » ou « j'aurai beaucoup de difficultés » et seulement 20 % environ répondent « facilement » voire « très facilement ». Dans tous les pays à l'exception notable de Luxembourg, la proportion des inquiets dépasse, souvent de plus de 25 points, celle des optimistes. Le fait que plus d'un quart des européens répondent qu'ils ne savent pas peut traduire un désintérêt immédiat pour la question (sans doute plus fréquent chez les plus jeunes), une incompréhension liée à la notion de pension d'État ou un réel sentiment d'incertitude dans l'attente de réformes à venir.

Les anticipations sur le niveau de la pension d'État.

Q2 : Comment vais-je m'en sortir avec ma pension d'État?



- « Difficilement » regroupe les réponses « J'aurai beaucoup de difficultés » et « J'aurai du mal ».
- « Facilement » regroupe les réponses « Facilement » et « Très facilement ».

Source : Eurobaromètre.

Le sentiment d'inquiétude est surtout marqué au Royaume-Uni et en Finlande où les deuxtiers des sondés anticipent des difficultés. Il peut renvoyer au faible niveau des pensions d'État au Royaume-Uni (dont le poids global n'est que de 5 % du P.I.B.) mais aussi en Fin-



lande si les Finlandais assimilent la pension d'État à la pension du premier étage qui ne représente qu'environ 20 % des pensions servies par le système public de retraite (soit seulement 2 % du P.I.B.). Inversement, l'importance relative du niveau des pensions publiques en Autriche notamment peut expliquer une moindre inquiétude dans ce pays.

Dans les pays qui ont engagé récemment une réforme de leur système de retraite, les personnes ont pu se prononcer en fonction des baisses attendues du niveau des pensions publiques. En particulier, l'introduction des comptes notionnels, qui font dépendre négativement le niveau de la pension de l'espérance de vie, ont pu renforcer le sentiment d'inquiétude chez les Italiens (environ 50 % d'inquiets et seulement 15 % d'optimistes) et les Suédois (près de 60 % d'inquiets). On observera ici que la Suède, avec le Danemark et à l'inverse de l'Italie notamment, se singularise par une proportion de personnes indécises (environ 10 %) beaucoup plus faible que dans les autres pays européens, malgré la complexité apparente de la réforme suédoise ; c'est peut être la conséquence de la politique de communication en matière de droits individuels à la retraite qui accompagne la réforme.

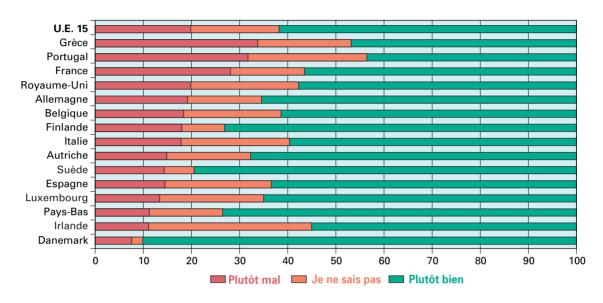
2.2 - Une situation individuelle pendant la retraite, perçue plutôt favorablement.

À la question plus générale sur la situation individuelle une fois à la retraite : « comment voyez-vous votre situation après votre départ à la retraite ? » (Q3), la tonalité générale des réponses est nettement plus positive, ce qui conduit à souligner l'importance, pendant la période de retraite, des revenus autres que la pension d'État, comme les pensions privées, les revenus d'activité (cas de cumul emploi/retraite) ou les revenus du patrimoine. Plus de 60 % des européens montrent ainsi une certaine confiance en l'avenir en répondant qu'ils pourront jouir de leur retraite sans avoir de souci d'argent (environ 15 %), qu'ils vivront convenablement tout en devant surveiller leurs dépenses (environ 1/3) ou qu'ils sont très confiants même s'ils n'ont pas réfléchi à la question (environ 15 %). À l'inverse, au sein de l'Union européenne, 20 % seulement des sondés se disent soucieux ou pensent qu'ils auront des difficultés financières, ce pessimisme s'exprimant plus nettement dans trois pays seulement : en Grèce et au Portugal (environ 1/3) ainsi qu'en France (près de 30 %).



La situation pendant la retraite.

Q3 : Comment voyez-vous votre situation après votre départ à la retraite ?



- « Plutôt mal » regroupe les réponses « Je n'ai pas réfléchi à la question mais je suis très soucieux » et « J'aurai beaucoup de mal à joindre les deux bouts ».
- « Plutôt bien » regroupe les réponses « Je pourrai jouir de ma retraite sans avoir de souci d'argent », « Je devrai surveiller mes dépenses mais j'arriverai à vivre convenablement » et « Je n'ai pas réfléchi à la question mais je suis très confiant ».

Source : Eurobaromètre.

La comparaison des réponses entre les pays révèle que la confiance dans la situation financière personnelle une fois à la retraite apparaît positivement corrélée à la confiance, en moyenne beaucoup moindre, que les assurés ont dans le niveau de leur pension publique (question Q2). Aussi, la proportion des optimistes quant à leur situation après le départ à la retraite est la plus forte dans les quatre pays nordiques: Danemark (environ 90 %), Suède (environ 80 %), Pays-Bas (environ 75 %) et Finlande (environ 75 %).

L'inverse n'est pas vrai : les pays où l'inquiétude relative au niveau de la pension d'État est la plus grande ne sont pas nécessairement ceux où s'exprime également une plus forte

inquiétude quant à la situation financière globale pendant la retraite. Ces différences résultent sans doute en partie de disparités importantes entre les pays relatives aux revenus complémentaires à la pension d'État pendant la période de retraite. Ainsi, en Finlande où la proportion des inquiets quant au niveau de la pension d'État est la plus forte (2/3), moins de 20 % se disent soucieux pour leur situation après le départ à la retraite et près des 3/4 se disent même optimistes, résultats qui pourraient confirmer l'hypothèse selon laquelle la pension d'État est assimilée à la pension publique du premier étage alors que la retraite est constituée pour l'essentiel par la pension du deuxième étage.



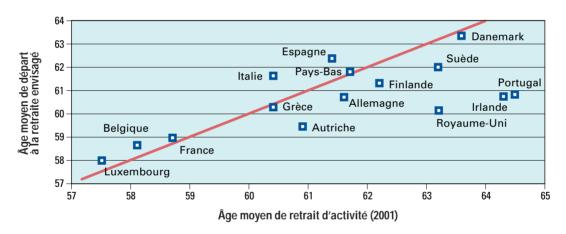
2.3 – L'âge de départ à la retraite : un certain statu quo.

À la question « À quel âge envisagez-vous de partir à la retraite ? » (Q4), les réponses reflètent assez bien les conditions actuelles de retrait d'activité, dans la mesure où, dans chacun des pays, la moyenne pondérée des âges envisagés de départ à la retraite 5 est relativement proche de l'âge moyen de retrait d'activité estimé pour l'année 2001, comme si les personnes anticipaient un certain statu quo en

matière de retrait d'activité. En particulier, dans les trois pays où les âges moyens de retrait d'activité en 2001 étaient significativement les plus faibles (Luxembourg, Belgique et France), les âges moyens envisagés de départ à la retraite sont également les plus faibles. À l'inverse, l'âge moyen envisagé de départ à la retraite est le plus élevé au Danemark, pays où l'âge de retrait d'activité est aujourd'hui l'un des plus tardifs au sein de l'union européenne.

Âges moyens de départ à la retraite envisagés* et âges moyens de retrait d'activité estimés en 2001.

Q4 : À quel âge envisagez-vous de partir à la retraite ?



Sources : Eurobaromètre et données d'Eurostat.

Les exceptions notables sont le Royaume-Uni, l'Irlande et le Portugal, où l'âge moyen envisagé de départ à la retraite est nettement plus faible que l'âge moyen actuel de retrait d'activité (de 3 ans à 3 ans 1/2). Outre les approximations dans les estimations de ces indicateurs, notamment pour l'âge moyen envisagé, ces écarts peuvent renvoyer entre autres à des différences importantes dans ces pays entre les concepts d'âge départ à la retraite et d'âge de retrait d'activité, les retraits définitifs d'activité pouvant intervenir bien après la liquidation des droits à la retraite compte tenu des

possibilités développées dans ces trois pays de cumul emploi/retraite. Il est peu probable, en tous les cas, que ces écarts reflètent des

⁵ Les réponses publiées dans le rapport conjoint de la Commission et du Conseil sont données par tranche d'âge: moins de 40 ans, 40-45 ans, 46-50 ans, 51-55 ans, 56-60 ans, 61-65 ans et plus de 65 ans. Comme les personnes ont plutôt tendance à répondre des âges arrondis, nous avons retenu comme âges de référence les bornes supérieures (45, 50, 55, 60 et 65 ans) plutôt que les moyennes (43, 48, 53, 88, 63) des tranches d'âge, ce qui conduit en tout état de cause à une estimation haute de la moyenne pondérée des âges envisagés de départ à la retraite.

⁶ Pour la plupart des gens, l'âge de départ à la retraite est assimilé à l'âge de retrait d'activité, que ce retrait s'exerce dans le cadre de la retraite ou selon d'autres conditions (préretraite, chômage...).



anticipations à la baisse des conditions légales d'âge de départ à la retraite propres à ces trois pays ; d'une part, cela n'irait pas dans le sens des réformes à engager pour faire face au défi démographique des prochaines décennies, d'autre part, comme on va le voir (cf. Q5), l'opposition à un relèvement de l'âge de la retraite est globalement moins forte dans ces pays, surtout en Irlande.



3. Les opinions sur la nature des réformes à mettre en œuvre.

Plusieurs questions de l'Eurobaromètre portent sur la nature des réformes du système de retraite à mettre en œuvre, relativement aux âges et aux conditions financières de départ à la retraite.

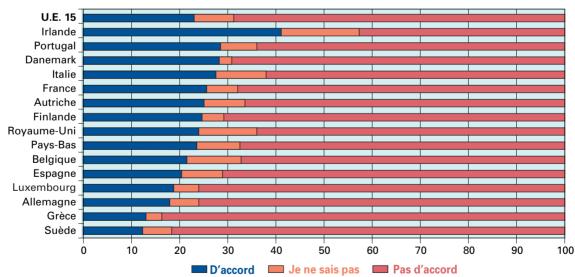
3.1 - Une remise en cause des politiques d'âge de départ à la retraite difficilement acceptée.

Les sondés ont été amenés à se prononcer sur trois affirmations concernant les âges de départ à la retraite : « L'âge de la retraite devrait être relevé » (Q5), « Les personnes approchant de la soixantaine devraient céder la place aux jeunes et aux personnes sans emploi » (Q6), « Les travailleurs les plus âgés

devraient être tenus de prendre leur retraite à un âge déterminé » (Q7).

La solution consistant à relever l'âge légal de la retraite afin de faire face au vieillissement des populations n'est pas plébiscitée puisque plus des deux-tiers des européens y sont opposés (près de 30 % « plutôt pas d'accord » et 40 % « pas d'accord du tout ») et moins d'un quart se disent favorables à la mesure (dont environ 7 % seulement répondant « tout à fait d'accord »). Certes, il existe d'autres leviers pour reculer l'âge moyen effectif de retrait d'activité - ce qui est l'une des priorités fixées par les autorités communautaires - mais, si la plupart des sondés assimilent ici âge de la retraite et âge de retrait d'activité (cf. Q4), ces réponses donnent une idée de l'ampleur des difficultés pour parvenir à inverser la tendance lourde des dernières décennies aux retraits de plus en plus précoces du marché du travail.

L'âge de la retraite devrait être relevé (Q5).



- « D'accord » regroupe les réponses « Tout à fait d'accord » et « Plutôt d'accord ».
- « Pas d'accord » regroupe les réponses « Pas d'accord du tout » et « Plutôt pas d'accord ».

Source : Eurobaromètre.

Difficultés d'autant plus grandes qu'elles pourraient se concentrer dans les pays où un relèvement de l'âge de la retraite apparaît, toutes choses égales par ailleurs, plus pertinent,



c'est-à-dire dans les pays où l'âge moyen de retrait d'activité est aujourd'hui le plus faible. En effet, au Luxembourg et en Belgique, où les âges moyens de retrait d'activité sont de loin les plus faibles au sein de l'Union européenne, la proportion de personnes favorables à un relèvement de l'âge de la retraite n'est que de 20 % environ; inversement, les pays où la proportion de personnes favorables à la mesure est la plus élevée sont le Danemark, le Portugal et surtout l'Irlande (près de 30 % dans les deux premiers pays et plus de 40 % en Irlande), les trois pays où les âges moyens de retrait d'activité étaient les plus élevés en 2001. Ces résultats pourraient accréditer la thèse selon laquelle la pratique répandue des retraits précoces de l'activité a conduit à biaiser les préférences des individus en faveur des départs anticipés du marché du travail.

Il est intéressant d'observer qu'a contrario la Suède (avec la Grèce) est le pays où le relèvement de l'âge de la retraite recueille le moins d'adhésion (environ 12 %), pays où l'âge moyen de retrait d'activité est l'un des plus élevé au sein de l'Union européenne. Les Suédois ont peut-être répondu ici en réaction à la réforme des retraites de 1999, qui ne s'est certes pas traduite par un relèvement stricto sensu de l'âge légal de la retraite, mais qui, tout en mettant l'accent sur la liberté de choix

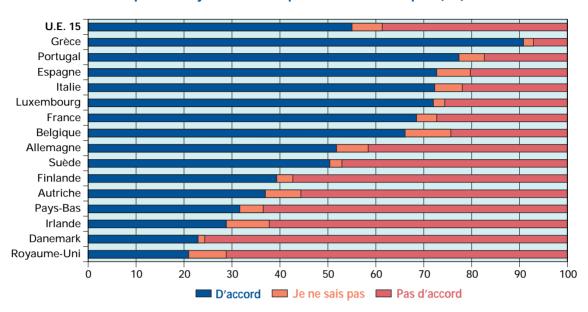
de départ à la retraite, devrait conduire à un relèvement de l'âge moyen effectif de la retraite.

Les réflexions sur l'âge de départ à la retraite sont intimement liées à celles relatives à la situation des salariés âgés et, plus généralement, à la situation globale sur le marché du travail. L'Eurobaromètre donne quelques précisions sur la manière dont les européens perçoivent la situation des travailleurs âgés par rapport à la problématique de la retraite, à partir des deux affirmations suivantes : « Les personnes approchant la soixantaine devraient céder la place aux jeunes et aux personnes sans emploi » (Q6) et « Les travailleurs les plus âgés devraient être tenus de prendre leur retraite à un âge déterminé » (Q7).

L'idée que les travailleurs âgés doivent laisser la place sur le marché du travail aux jeunes et aux chômeurs reste largement répandue puisque 55 % des européens sont d'accord avec la première des deux propositions précédentes. La remise en cause des dispositifs de sortie anticipée d'activité, objet aujourd'hui d'un consensus politique au sein de l'Union européenne, ne semble donc pas faire l'unanimité aux yeux de l'opinion publique; elle mériterait en conséquence d'être mieux expliquée.



Les personnes approchant la soixantaine devraient céder la place aux jeunes et aux personnes sans emploi (Q6).



- · « D'accord » regroupe les réponses « Tout à fait d'accord » et « Plutôt d'accord ».
- « Pas d'accord » regroupe les réponses « Pas d'accord du tout » et « Plutôt pas d'accord ».

Source : Eurobaromètre.

Les disparités entre les pays sont toutefois importantes puisque si plus de 90 % des Grecs approuvent l'idée que les travailleurs âgés doivent laisser la place aux jeunes et aux chômeurs, 20 % seulement des Anglais partagent cette opinion.

Là encore, les pratiques nationales actuelles en matière de gestion des salariés âgés semblent peser sur l'opinion publique. La vision statique d'un marché du travail où les emplois libérés par les plus âgés bénéficient mécaniquement aux personnes sans emploi est plus largement partagée dans des pays qui ont le plus développé cette forme de partage du travail, c'est-à-dire des pays où le taux d'emploi des 55-59 ans⁷ est aujourd'hui parmi les plus faibles d'Europe (Italie, Luxembourg, Belgique et Grèce⁸). À l'inverse, dans les pays où le taux d'emploi des 55-59 ans est relativement élevé, une minorité (Royaume-Uni, Danemark, Finlande) ou une très faible majorité (Suède) par-

tage cette vision statique du marché du travail.

De manière corrélative, l'opinion publique est sans doute marquée par la situation actuelle sur le marché du travail national : un fort taux de chômage n'est pas un contexte propice à la remise en cause des politiques de retrait précoce du marché du travail visant à libérer des emplois. Il apparaît ainsi une corrélation positive entre le taux de chômage et la proportion de personnes favorables au remplacement des salariés âgés par des plus jeunes, aux exceptions notables, d'une part, du Luxembourg et du Portugal où le taux de chômage est faible mais où environ les 3/4 des personnes partagent la vision statique du partage du

⁷ La question porte sur les personnes approchant de la soixantaine.

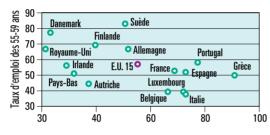
⁸ L'Autriche notamment fait exception avec un taux d'emploi des 55-59 ans de seulement 44,6 % en 2001 et une proportion de personnes partageant cette forme de partage du travail inférieure à 40 %.



travail, d'autre part, de la Finlande où, malgré un taux de chômage élevé, 40 % seulement des personnes sont favorables au remplacement des salariés âgés par des plus jeunes. Dans le cas finlandais, ce résultat pourrait refléter une prise de conscience plus grande des atouts des seniors sur le marché du travail, grâce au développement du programme national pour les travailleurs vieillissants, qui a débuté en 1998.

Proportion de personnes favorables aux remplacement des plus âgés par des plus jeunes sur le marché du travail et...

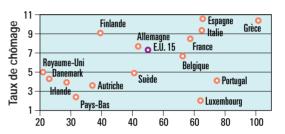
... Taux d'emploi des 55-59 ans en 2001.



Sources : Eurobaromètre et données d'Eurostat.

Enfin, les réponses à la proposition, « Les travailleurs les plus âgés devraient être tenus de prendre leur retraite à un âge déterminé » (Q7), sont étroitement corrélées à celles qui viennent d'être analysées sur le thème : « Les personnes approchant la soixantaine devraient céder la place aux jeunes et aux personnes sans emploi » (Q6). Les raisons, justifiant que l'âge de départ à la retraite soit fixé de manière rigide et, entre autres conséquences, que les possibilités de différer l'âge de la retraite soient limitées, semblent donc liées d'abord à des préoccupations sur le marché du travail.

...Taux de chômage en 2001.



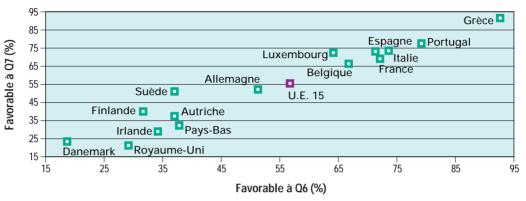
On notera en particulier que près des 3/4 des Italiens approuvent l'idée que les travailleurs les plus âgés devraient être tenus de prendre leur retraite à un âge déterminé alors que la réforme italienne de 1995 introduit des systèmes très souples, où les individus disposeront à terme d'une grande liberté pour décider du moment auquel ils souhaiteront prendre leur retraite. Ce décalage constitue sans doute un élément de fragilité du processus de réforme en cours, dont la période de transition est particulièrement longue.



Proportion de personnes favorables à Q6 et proportion de personnes favorables à Q7.

Q6: Les personnes approchant la soixantaine devraient céder la place aux jeunes et aux personnes sans emploi ?

Q7 : Les travailleurs les plus âgés devraient être tenus de prendre leur retraite à un âge déterminé ?



Source : Eurobaromètre.

3.2 - Des avis partagés sur les conditions financières de départ à la retraite visant au maintien en activité.

Pour accroître les incitations à demeurer plus longtemps sur le marché du travail, les autorités européennes préconisent de réformer les systèmes de retraite en renforçant la proportionnalité entre les cotisations retraite versées au cours de la vie active et les pensions reçues pendant la période de la retraite. C'est l'un des volets de l'objectif commun n° 5 des quinze États membres de l'Union européenne dans le cadre de la méthode ouverte de coordination

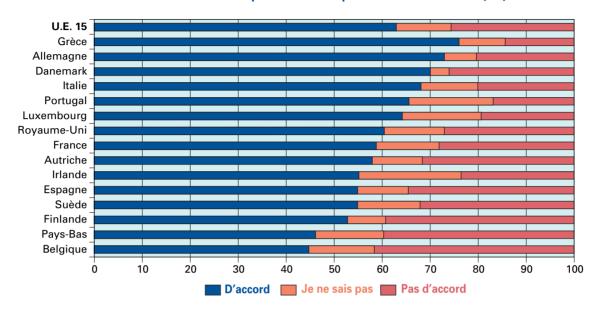
appliquée au domaine des pensions9.

Pour apprécier le degré d'adhésion à ce principe, les personnes ont été amenées à se prononcer dans le cadre de l'Eurobaromètre sur la proposition suivante : « Le montant de la pension d'un retraité doit être rigoureusement fondé sur celui des cotisations qu'il a versées pendant sa vie active » (Q8). Plus de 60 % des sondés approuvent ce principe en moyenne au sein de l'Union européenne ; ils sont environ les 3/4 dans ce cas en Allemagne et en Espagne, mais moins de la moitié en Belgique et aux Pays-Bas.

⁹ Cf. Questions retraite n° 2002-55, « Rapports de stratégie nationale sur les pensions des pays membres de l'Union européenne : examen des réponses à l'objectif de soutien à l'activité des plus âgés », Yves Guégano.



Le montant de la pension d'un retraité doit être rigoureusement fondé sur celui des cotisations qu'il a versées pendant sa vie active (Q8).



- « D'accord » regroupe les réponses « Tout à fait d'accord » et « Plutôt d'accord ».
- « Pas d'accord » regroupe les réponses « Pas d'accord du tout » et « Plutôt pas d'accord ».

Source : Eurobaromètre.

Le principe de proportionnalité entre le montant des pensions et celui des cotisations fait référence à la notion d'équité individuelle, que les anglo-saxons résument par l'expression « money's worth » (« en avoir pour son argent »)¹⁰. C'est un objectif que peuvent poursuivre les pouvoirs publics à travers le système de retraite mais qui entre en conflit avec une autre notion d'équité, l'équité verticale ou la solidarité selon la terminologie utilisée en France, qui implique une certaine dose de redistribution corrigeant la dispersion des revenus au sein de la catégorie des retraités.

Les différences de réponse entre pays pourraient alors renvoyer aux différences de poids accordés par les systèmes nationaux de retraite à ces notions d'équité. Ainsi, les systèmes de protection sociale des pays d'Europe du Nord mettent plus particulièrement l'accent sur la logique de solidarité, à travers par exemple l'instauration de garanties de revenu pour les personnes âgées, ce qui pourrait expliquer que les Pays-Bas, la Finlande et la Suède sont parmi les pays de l'Union européenne où la proposition « Le montant de la pension d'un retraité doit être rigoureusement fondé sur celui des cotisations qu'il a versées pendant sa vie active » recueille le moins d'adhésion. Cette explication n'est cependant pas totalement convaincante puisqu'a contrario, 70 % des Danois approuvent la proposition.

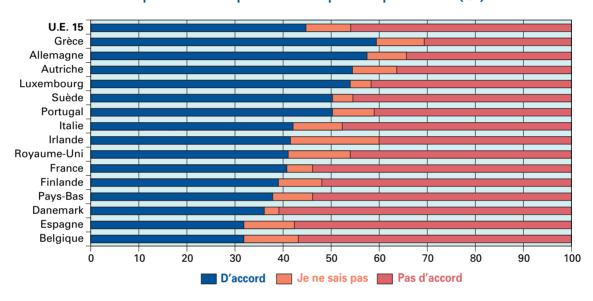
Pour que le mode d'acquisition des droits à la retraite incite financièrement au prolongement de l'activité, il n'est pas nécessaire de faire dépendre le montant de la pension de l'intégralité des cotisations versées pendant la vie active, mais il faut au moins qu'au-délà de l'âge minimum de départ à la retraite, toute

¹⁰ Cf. Questions retraite n° 98-10, « Quel cadre pour la réforme des régimes de retraite ? », Laurent Vernière.



période de travail supplémentaire donne lieu à une hausse suffisante de la pension liquidée. Dans l'idée d'inciter aux départ à la retraite au-delà de l'âge normal, l'Eurobaromètre comportait la proposition suivante : « Les personnes qui prennent leur retraite après l'âge normal de départ devraient percevoir une pension plus élevée » (Q9).

Les personnes qui prennent leur retraite après l'âge normal de départ devraient percevoir une pension plus élevée (Q9).



- · « D'accord » regroupe les réponses « Tout à fait d'accord » et « Plutôt d'accord ».
- « Pas d'accord » regroupe les réponses « Pas d'accord du tout » et « Plutôt pas d'accord ».

Source : Eurobaromètre.

Seulement 45 % des européens se disent favorables à cette proposition, alors que plus de 60 % approuvent à travers la proposition Q8 le principe général de l'équité individuelle, qui implique pourtant une pension plus élevée en cas de départ à la retraite après l'âge normal. Cet écart de plus de 15 points pourrait exprimer des réticences à l'égard du sousentendu de la proposition Q9 consistant à ouvrir des possibilités de départ à la retraite après l'âge normal. Quoi qu'il en soit, il existe

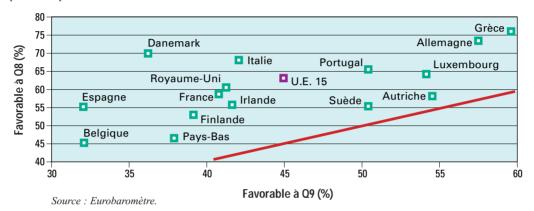
une corrélation positive au niveau des pays entre la proportion de personnes favorables à l'idée que « le montant de la pension d'un retraité doit être rigoureusement fondé sur celui des cotisations qu'il a versées pendant sa vie active » (Q8) et la proportion de celles qui pensent que « les personnes qui prennent leur retraite après l'âge normal de départ devraient percevoir une pension plus élevée » (Q9).



Proportion de personnes favorables à Q8 et proportion de personnes favorables à Q9.

Q8 : Le montant de la pension d'un retraité doit être rigoureusement fondé sur celui des cotisations qu'il a versées pendant sa vie active ?

Q9: Les personnes qui prennent leur retraite après l'âge normal de départ devraient percevoir une pension plus élevée ?

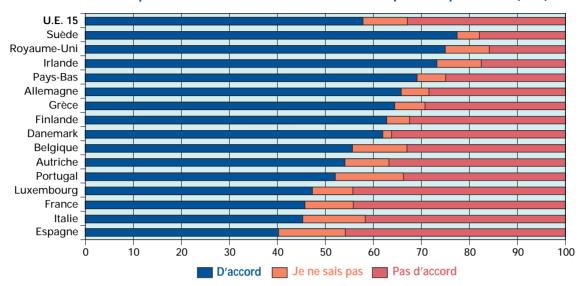


Les réponses des Danois notamment sont toutefois difficiles à interpréter car, si 70 % d'entre eux approuvent la première proposition (Q8), seulement 36 % approuvent la seconde (Q9), sans que l'écart de plus de 30 points puisse être interprété comme une forte réticence à la possibilité de partir à la retraite après l'âge normal ; en effet, le Danemark est le pays où le désaccord est le plus important sur le fait que les travailleurs les plus âgés devraient être tenus de prendre leur retraite à un âge déterminé (80 %, selon Q7).

Une autre solution possible, pour inciter les travailleurs les plus âgés à rester sur le marché du travail et pour garantir aux retraités un niveau de vie plus élevé, est d'autoriser les retraités à percevoir des revenus autres que leur pension, en particulier des revenus d'activité par le biais des formules de cumul emploi/retraite. Les personnes ont ainsi été interrogées sur la proposition suivante : « Les revenus complémentaires des retraités ne devraient pas être plafonnés » (Q10). Près de 60 % des sondés sont d'accord avec cette pro-



Les revenus complémentaires des retraités ne devraient pas être plafonnés (Q10).



- « D'accord » regroupe les réponses « Tout à fait d'accord » et « Plutôt d'accord ».
- · « Pas d'accord » regroupe les réponses « Pas d'accord du tout » et « Plutôt pas d'accord ».

Source: Eurobaromètre.

position mais les disparités entre pays sont grandes. Ils sont plus de 70 % dans ce cas en Irlande, au Royaume-Uni et en Suède, mais moins de la moitié au Luxembourg, en France, en Italie et en Espagne. Là encore, le degré d'accord avec cette proposition semble faire écho aux pratiques nationales actuelles. Les possibilités de cumuler une pension de

retraite et un revenu d'activité sont en effet largement développées en Irlande, au Royaume-Uni et en Suède alors que l'Espagne est le seul pays de l'Union européenne où il n'est pas possible aujourd'hui de cumuler une pension de retraite complète et un revenu d'activité¹¹.

¹¹ Le cumul n'y est possible qu'entre une pension partielle et le revenu d'un travail à temps partiel (cf. Questions retraite n° 2002-55 précédemment cité).



4. Remarques de conclusion : de la pédagogie pour faire évoluer les mentalités.

Les premiers résultats de l'enquête lancée à l'initiative de la Commission font ressortir quelques messages importants dans la perspective des réformes des systèmes de retraite, même s'il faut garder à l'esprit les limites de l'exercice.

Selon cette enquête, une majorité d'Européens reconnaît l'ampleur du défi démographique pour les systèmes de retraite, ce qui est un préalable indispensable à l'acceptabilité des réformes futures mais ce qui ne signifie pas que les pouvoirs publics devraient relâcher leurs efforts d'informations sur le sujet.

En effet, *a contrario*, près d'un Européen sur cinq n'a pas conscience des problèmes à venir liés au vieillissement de la population, soit qu'il ne sait pas, soit qu'il pense que le vieillissement ne posera aucun problème. De plus, la même proportion (20 %) seulement avoue être soucieux ou anticipe des difficultés pour sa situation personnelle pendant la retraite; pour les autres, dont certains anticipent pourtant des difficultés avec le niveau de leur pension d'État, une réforme du système de retraite pourrait ne pas être jugée prioritaire.

Enfin, les réponses aux questions de l'enquête communautaire révèlent une certaine forme

de statu quo chez les personnes interrogées en matière de droit à la retraite, dans la mesure où celles-ci tendent à approuver les caractéristiques actuelles du système de retraite de leur pays, en particulier en ce qui concerne les conditions d'âge de départ à la retraite. Ainsi, c'est dans les pays qui ont développé à grande échelle des politiques de retraits anticipés du marché du travail que les personnes semblent les moins enclines à accepter un relèvement de l'âge de la retraite ou à remettre en cause l'idée que les travailleurs âgés doivent laisser la place aux plus jeunes sans emploi. Plus largement sur ce thème, l'opinion publique européenne n'apparaît guère favorable à un assouplissement des conditions d'âge de départ à la retraite puisqu'une majorité d'Européens pense que « Les personnes approchant de la soixantaine devraient céder leur place aux jeunes et aux personnes sans emploi » et que « les travailleurs les plus âgés devraient être tenus de prendre leur retraite à un âge déterminé ».

Une politique de sensibilisation du public sur la nature des réformes, engagées ou à mettre en œuvre, en particulier sur la nécessaire coordination des politiques d'emploi et de retraite, s'avère donc plus que jamais nécessaire. L'un des objectifs devrait être de faire partager au plus grand nombre la vision dynamique du fonctionnement de l'économie, afin notamment de combattre la vision erronée mais encore largement répandue dans l'opinion publique d'un volume fixe d'emplois qu'il faudrait répartir entre les actifs.